

Nombre de délégués en exercice : 14
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de procuration : 2
Votes POUR : 13
Votes CONTRE : 0
Date de convocation : 29/03/2024

Délibération n° 2024/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à 18 H 00, le comité syndical, dûment convoqué s'est réuni au siège du syndicat, à la zone industrielle du Moulin d'Enfour, sous la présidence de Mr MORELL Michel

PRESENTS

M. Serge LAGRANGE (AIGUES VIVES)
M. Jean-Claude BREIL (DREUILHE)
M. Patrick VERGNES et M. Jean-Luc REBOLLAL (ESCLAGNE)
M. LE LEANNEC Yves et M. BELLECOSTE (LAROQUE D'OLMES)
M. Manuel LEAL et M. Christophe DRELON (LERAN)
MM. Michel MORELL et Régis ROULIN (REGAT)
Mme Catharina BLOMMERDE et M. Pascal SERRE (TABRE)

PROCURATION

M. VIDAL Gilbert à M. Jean-Claude BREIL (DREUILHE)
M. BELLECOSTE Robert à M. LE LEANNEC Yves (LAROQUE D'OLMES)

ABSENTS

M. Serge CHAUSSONNET (AIGUES VIVES)

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

OBJET : ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2024

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023 adoptés dans la présente séance du comité syndical

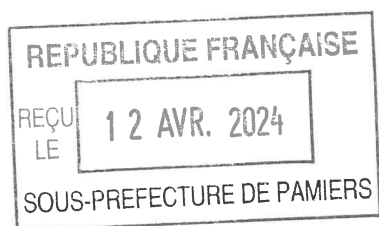
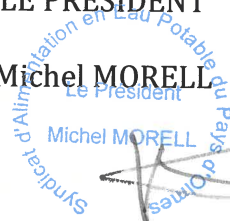
- **PRECISE** que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats 2023,
- **FONCTIONNEMENT** : 1 687 094.89€ équilibré en recettes et dépenses

- **INVESTISSEMENT** : 544 310.16€ équilibré en recettes et dépenses
- **TOTAL DU BUDGET** : 2 231 405.05 € équilibré en investissement et en exploitation

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT

Michel MORELL



Date de transmission à la s/Préfecture de PAMIERIS : 09/04/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoirs devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.